

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE – USSES ET RHÔNE
Conseil d'Administration du mardi 19 avril 2022
Salle annexe ancien Agri-Sud-Est, Frangy à 18h30
Procès-verbal

Présents : Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON ;
MM. André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Paul RANNARD

Absents excusés : Mmes Odile DERONZIER, Sandrine TASSET, Isabelle DREVET ;
MM. Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL

Présents hors-vote : Mmes Marie-Pierre FAGNEN (Directrice de l'EHPAD), Sandrine MONTAGNON (Adjointe à la coordination de l'EHPAD)

Date de la convocation : Le 13/04/2022

Mme Sophie COLAS est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- FINANCES – EHPAD – Approbation du compte de gestion 2021
- FINANCES – EHPAD – Affectation des résultats 2021
- FINANCES – EHPAD – Approbation de l'ERRD 2021
- FINANCES – EHPAD – Approbation de l'inventaire au 31.12.2021
- CIAS – EHPAD du Val des Ussets – Projet de convention pour la mise à disposition de places de stationnement dans le cadre du futur EHPAD
- QUESTIONS DIVERSES

André-Gilles CHATAGNAT ouvre la séance du Conseil d'administration du CIAS.

André-Gilles CHATAGNAT informe que Odile DERONZIER donne pouvoir à Chantale FIGUET et que Isabelle DREVET donne pouvoir à Carole BRETON. Il excuse l'absence de Joseph TRAVAIL et de Philippe JACQUESON.

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 29 mars 2022 ne fait l'objet de remarques.

Administratifs :

- Sébastien ALCAIX, Directeur de la CC Ussets et Rhône et du CIAS Ussets et Rhône,
- Marie-Pierre FAGNEN, Directrice de l'EHPAD,
- Sandrine MONTAGNON, Adjointe à la coordination de l'EHPAD.

André-Gilles CHATAGNAT précise que le point relatif à la « Convention d'utilisation du parking du futur EHPAD » a été proposé au Conseil d'Administration (CA) à la suite de l'envoi de la convocation. Il propose aux membres du CA de l'accepter. Le CA accepte cet ajout à l'unanimité des membres.

Préambule de Mme Marie-Pierre FAGNEN :

Marie-Pierre FAGNEN présente la situation de l'EHPAD :

« Nous allons porter notre regard sur une année 2021 encore bien difficile et dans une continuité amplifiée de l'année 2020.

En 2020, tout avait été chamboulé, nos pratiques, nos organisations, nos temps de travail... Du fait de la crise sanitaire liée au Covid.

Les premiers mois de 2021 ont été ceux de la fin d'une phase d'épidémie de Covid qui avait touché massivement l'établissement à partir du 29 octobre 2020 et ce, pendant 3 mois ; laissant une équipe

exsangue, épuisée, déconnectée de ses projets institutionnels, focalisée sur la gestion d'un quotidien chaotique qui ne satisfaisait plus personne.

Nous pensions que le printemps et l'été nous conduiraient doucement vers un retour à la normalisation du temps, de nos temps, des temps professionnels et institutionnels pour nous atteler à réactiver nos projets... Car penser et déployer nos raisons d'être, nous savons le faire...

Et il y a eu le séisme de l'automne...

Force est de constater que ce séisme a été concomitant à la mise en place de l'obligation vaccinale, et qu'un mouvement inédit des personnels (vaccinés ou non vaccinés d'ailleurs), nous a ébranlé ; 80% de l'équipe infirmière a démissionné au mois d'août, en septembre ce sont 11 aides-soignants qui sont partis, une de nos animatrices également, nous laissant abasourdis et tellement inquiets.

Depuis septembre, nous constatons une valse des contrats, heureusement, nous sommes parvenus à quelques recrutements, mais ces nouveaux agents, pour la plupart, exigeants des CDD courts et plusieurs ne restent pas...

Entre le temps consacré à l'intégration de ces nouveaux agents, les départs incessants, les postes vacants, un absentéisme intense car beaucoup ont donné, efforts sur efforts et ont puisé profondément dans leurs énergies...

Nous sommes dans une situation où 6 mois plus tard, les effectifs ne sont pas stabilisés et où la gestion du quotidien reste funambulesque et dévore encore nos forces et nos temps..., (pour exemple, le vendredi 1^{er} avril, il manquait le matin 6 aides-soignants sur 12. Il manque à ce jour 25% de l'équipe aide-soignante, mais 30% en nombre de personnes, le planning du mois de mai ne tourne pas...).

Combien de temps faudra-t-il tenir ainsi, et pourrons-nous tenir ainsi ? Qui, quoi changera la donne ?...

L'engagement massif et le cœur immense des personnels ne suffisent plus...

Les mois passent et la situation de nos établissements se dégrade dangereusement, jamais, nous n'avons été confrontés à une pareille dégradation...

Tous les indicateurs sont à la baisse, l'activité, les ressources financières, les effectifs, la qualité de vie au travail, la qualité de l'accompagnement.... Le constater n'est plus suffisant...

Ce qui caractérise aussi l'exercice 2021, et c'est une première pour l'établissement, c'est un résultat d'exercice inhabituellement faible, du fait de l'augmentation de certaines charges, mais surtout du fait d'une baisse des recettes. Devant le manque de personnel, et afin d'accompagner le mieux possible les résidents présents, nous avons été contraints de limiter le nombre des résidents, le taux d'occupation n'a jamais été aussi bas.

Nous nous permettons de préciser que les désastres qui se profilent dans un trop grand silence ne sont pas le fruit d'un défaut de gestion de la part de l'établissement ou de ses administrateurs. Nous avançons contre nos valeurs, nous n'aimons pas cette confrontation-là, nous n'aimons pas ce travail-là...

Autre constat fort préoccupant, le complément indiciaire de traitement lié au SEGUR de la santé, qui a été versé aux agents, n'a pas été financé totalement à l'établissement par les services de l'Etat, laissant près de 82 000 € à la charge des résidents...

Par ailleurs, depuis la dernière réforme de la tarification en 2017, nous rencontrons des difficultés avec le logiciel de comptabilité BERGER-LEVRAULT qui génère des erreurs quand il calcule l'ERRD ; nous avons donc été contraints, et c'est devenu une habitude, de renseigner les tableaux de l'ERRD 2021 de manière « manuelle », sachant que cela a pu générer des erreurs que nos contrôles n'ont peut-être pas toutes détectées. »

Marie-Pierre FAGNEN indique avoir confié à un avocat le soin d'analyser les manquements du SEGUR de la santé, à hauteur de 82 000 € pour éventuellement assigner l'État au Tribunal Administratif.

Sandrine MONTAGNON souligne quelques points en compléments :

- Peu de candidats en aides-soignants (AS),
- Lorsqu'il y a des candidats, la moitié ne se rend pas aux entretiens sans prévenir en amont.

André-Gilles CHATAGNAT dit que le pouvoir des élus est faible et que d'autres secteurs sont touchés. Il souligne l'urgence du problème en disant que les résidents doivent être traités, qu'ils ne peuvent pas attendre.

- Pas de possibilité d'intérim,
- Poste d'ASH qui a été mis en place, peu de candidats.

Paul RANNARD demande si les agents d'entretien sont présents.

- Sandrine MONTAGNON précise que oui.

Sébastien ALCAIX pose la question des niveaux de rémunérations.

- Marie-Pierre FAGNEN dit qu'ils sont bas.

Sébastien ALCAIX demande le nombre de postes à pourvoir.

- Sandrine MONTAGNON répond qu'il manque 8 postes.

Sébastien ALCAIX propose d'élargir la communication via les réseaux de la CC Usse et Rhône.

- Paul RANNARD propose un article de journal pour communiquer.
- Marie-Pierre FAGNEN et Sandrine MONTAGNON acquiescent.
- André-Gilles CHATAGNAT propose d'abord une entrevue avec le Préfet en amont avant de communiquer davantage.

Carole BRETON demande si l'EHPAD a une analyse du départ en nombre sur quelques mois.

- Sandrine MONTAGNON dit que les agents ont connu une certaine lassitude et beaucoup d'agents se sont reconvertis.

Carine DUVERNOIS ajoute que le métier est dégradé.

Sandrine MONTAGNON indique que, en plus, les salaires ne sont pas revalorisés, qu'ils ont été considérés quelques mois puis ils sont retombés dans l'oubli.

Carole BRETON demande combien de résidents sont présent aujourd'hui.

- Marie-Pierre FAGNEN répond qu'ils sont 75 et que les entrées sont gelées, en plus les résidents sont ceux qui ont le moins de dépendance possible.

André-Gilles CHATAGNAT et Carole BRETON disent qu'il faut alerter le Préfet, les Députés et les Sénateurs.

- Paul RANNARD demande qui peut s'en charger.
- Marie-Pierre FAGNEN propose d'envoyer un mail à tout le monde sur l'entre-deux tours des élections.
- André-Gilles CHATAGNAT propose de faire venir le Préfet et de faire visiter l'EHPAD.

Carine DUVERNOIS demande quel est l'âge moyen des résidents.

- Marie-Pierre FAGNEN répond qu'il est de 87 ans.

Jérémy COURLET demande quelle est la durée d'une formation de base.

- Sandrine MONTAGNON répond qu'il est de 1 à 3 semaines en fonction des personnes.

Délibération n°CIAS-19/2022 – FINANCES – EHPAD – Approbation du compte de gestion 2021

Marie-Pierre FAGNEN présente le compte de gestion 2021.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

APPROUVE le compte de gestion 2021 en notant toutefois qu'il est constaté une différence de 55 507,66 entre l'actif de l'EHPAD au compte de gestion et l'inventaire physique l'établissement.

AUTORISE Monsieur le Vice-Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON, Odile DERONZIER (avec le pouvoir de Chantal FIGUET), Isabelle DREVET (avec le pouvoir de Carole BRETON) ; MM. André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Paul RANNARD (12)
Votes d'abstention :	(0)
Votes contre :	(0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Délibération n°CIAS-20/2022 – FINANCES – EHPAD – Affectation des résultats 2021

Marie-Pierre FAGNEN présente l'affectation des résultats 2021.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **AFFECTE** le résultat d'exploitation 2021 de la section hébergement à l'investissement, soit 69 808,44 € (compte 10682)
- **AFFECTE** le déficit d'exploitation 2021 de la section soins en report à nouveau déficitaire € (compte 119)

Le montant effectivement affecté à l'investissement est 7 735,09 €

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON, Odile DERONZIER (avec le pouvoir de Chantal FIGUET), Isabelle DREVET (avec le pouvoir de Carole BRETON) ; MM. André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Paul RANNARD (12)
Votes d'abstention :	(0)
Votes contre :	(0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Délibération n°CIAS-21/2022 – FINANCES – EHPAD – Approbation de l'ERRD 2021

Marie-Pierre FAGNEN présente l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2021.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'ERRD 2021 :

Recettes exploitation : 3 970 868,20 €

- Groupe 1 : 3 782 136,03 €
- Groupe 2 : 132 033,96 €
- Groupe 3 : 56 698,21 €

Recettes exploitation : 3 970 868,20 €

- Hébergement : 2 027 411,40 €

- Dépendance : 570 123,72 €
- Soins : 1 373 333,08 €

Charges exploitation : 3 963 133,11 €

- Groupe 1 : 752 190,06 €
- Groupe 2 : 2 702 906,99 €
- Groupe 3 : 508 036,06 €

Charges exploitation : 3 963 133,11 €

- Hébergement : 1 957 602,96 €
- Dépendance : 570 123,72 €
- Soins : 1 435 406,43 €

Tableau de financement :

- Emploi : 512 883,48 €
- Ressources : 86 657,13 €

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON, Odile DERONZIER (avec le pouvoir de Chantal FIGUET), Isabelle DREVET (avec le pouvoir de Carole BRETON) ; MM. André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Paul RANNARD (12)
Votes d'abstention :	(0)
Votes contre :	(0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Délibération n°CIAS-22/2022 – FINANCES – EHPAD – Approbation de l'inventaire au 31.12.2021

Marie-Pierre FAGNEN présente l'approbation de l'inventaire de l'EHPAD au 31 décembre 2021.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'inventaire au 31/12/2021.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON, Odile DERONZIER (avec le pouvoir de Chantal FIGUET), Isabelle DREVET (avec le pouvoir de Carole BRETON) ; MM. André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Paul RANNARD (12)
Votes d'abstention :	(0)
Votes contre :	(0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Délibération n°CIAS-23/2022 – CIAS – EHPAD du Val des Ussets – Projet de convention pour la mise à disposition de places de stationnement dans le cadre du futur EHPAD

Paul RANNARD et Sébastien ALCAIX présentent le projet de convention d'utilisation des parkings du futur EHPAD pour permettre de dégager 20 places au programme immobilier qui prendra la place de l'actuel EHPAD une fois que celui-ci aura été délocalisé.

Vu les statuts du CIAS Usse et Rhône validés par délibération du 21 janvier 2020,
 Vu la délibération de la CC Usse et Rhône n°CC 329/2017 du 26 octobre 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire pour l'EHPAD du Val des Usse,
 Vu la délibération de la CC Usse et Rhône n°CC 330/2017 du 26 octobre 2017 portant acquisition d'un tènement foncier en vue de la construction d'un futur EHPAD,
 Vu la délibération de la CC Usse et Rhône n°CC 247/2018 du 11 décembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire,
 Vu la délibération de la CC Usse et Rhône n°CC 55/2021 du 9 mars 2021,
 Vu la délibération du Conseil d'administration (CA) du CIAS du 29 mars 2022 portant autorisation du Président à signer un bail emphytéotique administratif entre le CIAS et la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Considérant que le CIAS Usse et Rhône porte le projet de délocalisation de l'actuel EHPAD du Val des Usse au lieu-dit des Bottières à Frangy et de réhabilitation de l'actuel EHPAD en une opération immobilière en lien avec le promoteur Sully Immobilier.

Le Président informe les membres du CA du CIAS de l'impossibilité de construire la totalité des parkings nécessaires à l'opération de réaménagement de l'actuel EHPAD.

Le Président propose aux membres du CA une convention pour la mise à disposition de 20 places de stationnement sur le site du futur EHPAD.

Le Président donne lecture du projet de convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Président du CIAS à signer la convention annexée à la présente délibération.

NOTIFIE la présente délibération au promoteur Sully Immobilier et au Centre des finances publiques à Rumilly.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON, Odile DERONZIER (avec le pouvoir de Chantal FIGUET), Isabelle DREVET (avec le pouvoir de Carole BRETON) ; MM. André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Paul RANNARD (12)
Votes d'abstention :	(0)
Votes contre :	(0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Questions diverses :

- Carole BRETON demande si le Département peut investir les formations des aides-soignants à l'EHPAD avec une durée d'engagement minimum dans l'établissement par la suite.
- Jérémie COURLET ajoute que le Président du Département y est sensible.
- Marie-Pierre FAGNEN précise que la fonction publique territoriale ne permet pas cette obligation.

Levée de séance et signature

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant formulée, le Président lève la séance à 20h15.

Pour le Président, par délégation,
 Le vice-Président,
 André-Gilles CHATAGNAT

